

AVIS D' ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien comportant 8 aérogénérateurs et 3 postes de livraison

PÉTITIONNAIRE : Société **PARC EOLIEN DU BOIS REGNIER** (siège social : 7 rue Servient – 69003 LYON)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : AUXY

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 32 jours consécutifs, du 12 février au 15 mars 2021 inclus.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de l'autorité environnementale, est déposé à la mairie d'AUXY où le public pourra en prendre connaissance, pendant les heures habituelles d'ouverture, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Une version numérique du dossier sera consultable sur un poste informatique dédié à la DDPP du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel)

Le dossier sera également publié sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret : www.loiret.gouv.fr

le public pourra solliciter des informations sur le projet auprès du siège social de la société PARC EOLIEN DU BOIS REGNIER.

Le Commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans, **M. Jean-Michel BORDES**, Agent de la fonction publique en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites **à la mairie d'AUXY** :

- le vendredi 12 février 2021 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 24 février 2021 de 13h30 à 16h30
- le vendredi 5 mars 2021 de 13h30 à 16h30
- le lundi 15 mars 2021 de de 13h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le public pourra formuler ses observations et propositions** :

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie d'AUXY,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'AUXY, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-parceolienduboisregnier@loiret.gouv.fr

Les observations communiquées par voie électronique seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie d'AUXY, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'état dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret statuera par arrêté de refus ou d'autorisation environnementale assorti de prescriptions.